

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2021

GESTION DE LA SORTIE DE CRISE SANITAIRE - (N° 4141)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 223

présenté par
M. Pont

ARTICLE 10

À la première phrase, après le mot :

« fondement »,

insérer les mots :

« du I de l'article unique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.